

NOTE VERBALE

Le Ministère des Affaires Etrangères de la République de Madagascar présente ses compliments à toutes les Missions diplomatiques et consulaires accréditées à Antananarivo et, à l'honneur de porter à leur connaissance ce qui suit :

Dans le cadre de l'assainissement du trafic de bois de rose, le Président de la République de Madagascar s'est personnellement engagé à prendre des mesures drastiques.

A cet effet, la mise en œuvre du plan d'assainissement du trafic de bois de rose établi conjointement par le Gouvernement et la Banque Mondiale nécessite un renforcement des coopérations régionales et internationales dans ce domaine.

De ce qui précède, Le Ministère serait reconnaissant à toutes les Missions diplomatiques et consulaires accréditées à Antananarivo de bien vouloir saisir les autorités portuaires et aéroportuaires de leur capitale respective afin de :

- les informer que l'exportation de bois de rose en provenance de Madagascar est prohibée; donc un trafic illicite et frauduleux ;

- d'informer les autorités malgaches de toute cargaison de bois de rose transitant ou à destination de vos pays;

- fournir des informations sur les personnes impliquées dans ces trafics et prendre toutes les mesures nécessaires afin de faciliter leur poursuite et le rapatriement des bois de rose saisis;

- suite à la demande du Gouvernement Malgache, la décision de la 16^{ème} Conférence des Parties (COP16) de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) a inclus toutes les espèces de Dalbergia et de Diospyros présentes à Madagascar à l'Annexe II de la CITES.

Le Ministère des Affaires Etrangères de la République de Madagascar remercie toutes les Missions diplomatiques et consulaires accréditées à Antananarivo de leur obligeance et saisit cette occasion pour leur renouveler les assurances de sa haute considération.



Antananarivo, le 18 FEV 2014



REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA

Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

MINISTERE DES AFFAIRES
ETRANGERES

SECRETARIAT GENERAL

N° 023bis-AE/SG/DGREI/SAE/ assainissement bois de rose

NOTE VERBALE

Le Ministère des Affaires Etrangères de la République de Madagascar présente ses compliments à toutes les Missions diplomatiques et consulaires accréditées à Antananarivo et, a l'honneur de porter à leur connaissance ce qui suit :

Dans le cadre de l'assainissement du trafic de bois de rose, le Président de la République de Madagascar s'est personnellement engagé à prendre des mesures drastiques.

A cet effet, la mise en œuvre du plan d'assainissement du trafic de bois de rose établi conjointement par le Gouvernement et la Banque Mondiale nécessite un renforcement des coopérations régionales et internationales dans ce domaine.

De ce qui précède, Le Ministère serait reconnaissant à toutes les Missions diplomatiques et consulaires accréditées à Antananarivo de bien vouloir saisir les autorités portuaires et aéroportuaires de leur capitale respective afin de :

- les informer que l'exportation de bois de rose en provenance de Madagascar est prohibée; donc un trafic illicite et frauduleux ;

- d'informer les autorités malgaches de toute cargaison de bois de rose transitant ou à destination de vos pays;

- fournir des informations sur les personnes impliquées dans ces trafics et prendre toutes les mesures nécessaires afin de faciliter leur poursuite et le rapatriement des bois de rose saisis;

- suite à la demande du Gouvernement Malgache, la décision de la 16^{ème} Conférence des Parties (COP16) de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) a inclus toutes les espèces de Dalbergia et de Diospyros présentes à Madagascar à l'Annexe II de la CITES.

Le Ministère des Affaires Etrangères de la République de Madagascar remercie toutes les Missions diplomatiques et consulaires accréditées à Antananarivo de leur obligeance et saisit cette occasion pour leur renouveler les assurances de sa haute considération.



Antananarivo, le 18 FEV 2014

TOUTES LES MISSIONS DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES
- ANTANANARIVO -